



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : peche maritime

Question écrite n° 42666

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de M. le ministre delegue a l'outre-mer sur les recents incidents dont ont ete victimes des marins-pecheurs de la Guadeloupe de la part des autorites de l'ile d'Antigua. Selon les interesses, ils se trouvaient en dehors des eaux territoriales antiguaises lorsqu'ils ont ete arraisones et arretes par des garde-cotes d'Antigua. Ils declarent, en outre, qu'ils ont ete humilies par le comportement des fonctionnaires antiguais. Depuis une dizaine d'annees, c'est souvent que de tels incidents surviennent, qui mettent en peril la vie de marins francais et salissent leur honneur. Il est grand temps que la France et la Communaute europeenne reglent definitivement la question des limites des eaux et que le droit soit respecte par tous dans cette region des Caraibes. Il lui demande de lui indiquer ce qu'il compte faire pour rassurer les professionnels de la mer qui attendent de pouvoir travailler en toute securite et serenite.

Texte de la réponse

Les incidents qui ont recemment oppose les marins-pecheurs de la Guadeloupe aux autorites d'Antigue ont retenu toute l'attention du Gouvernement qu sait l'importance du secteur de la peche dans l'economie des departements francais d'Amerique et l'imperieuse necessite pour le developpement de la cooperation regionale d'un climat de confiance entre les departements et les Etats voisins. Depuis ces incidents, le Gouvernement a immediatement pris des dispositions pour assurer aux pecheurs guadeloupeens la protection, sous forme d'assistance technique, de la Marine nationale. Plusieurs missions ont egalement ete organisees. Le prefet de la Guadeloupe et madame Lucette Michaux-Chevry, president du conseil regional se sont rendus a Antigue, ou ils ont rencontre le Premier ministre M. L. Bird. Une delegation de marins-pecheurs d'Antigue a ete invitee en Guadeloupe pour lever les incomprehensions. D'autre part, le Gouvernement a decide de relancer vigoureusement les negociations avec Antigue qui avaient ete interrompues depuis 1986, afin de parvenir a une delimitation des espaces maritimes entre ce pays et la Guadeloupe et mettre fin a une periode d'incertitude qui n'a que trop dure. Le Gouvernement entend egalement promouvoir la negociation d'accords de peche, qui sont le meilleur moyen de parvenir a satisfaire les revendications legitimes des marins-pecheurs de Martinique et Guadeloupe, tout en posant le cadre d'une cooperation dont tout montre aujourd'hui la necessite et l'interet. De tels accords relevent, en vertu de l'article 210 du traite de Rome et de la resolution du conseil du 3 novembre 1976, de la competence exclusive de la commission. Le Gouvernement a d'ores et deja saisi les autorites competentes en ce sens et le Premier ministre en a fait part a M. Bird. Le ministre de l'outre-mer a egalement demande et obtenu que le prochain comite interministeriel de la mer qui devrait se tenir debut 1997 soit consacre a l'outre-mer, car l'outre-mer doit etre au coeur de la politique maritime francaise. A cet egard, les recents evenements au large de nos departements des Antilles demontrent, s'il en etait besoin, la necessite de delimitier nos zones economiques avec les Etats voisins et d'avoir des relations de bon voisinage en matiere de peche. En complement de ces actions, des mesures specifiques en faveur des marins-pecheurs sont a l'etude en vue d'allieger leur endettement.

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42666

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4767

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6334